

# DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

**SIED 70**  
**Syndicat intercommunal d'énergie**  
**du département de la Haute-Saône**

**SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2023**

Nombre de membres afférents au Bureau syndical : 17  
Nombre de membres en exercice : 17  
Date de convocation et d'affichage : 8 septembre 2023

**PRESENTS : (13 membres)**

Mesdames Viviane CARSANA, Virginie LUTHRINGER, Magalie ROSE, Messieurs Jean-Marc JAVAUX, Pascal GAVAZZI, Philippe COMBROUSSE, André GAUTHIER, Daniel NOURRY, Yves PELLETIER, André MARTHEY, Denis DAGOT, Frédéric GUIBOURG, Jean-Luc BRULE.

**ABSENTS EXCUSÉS : (3 membres)**

Mesdames Marie BRETON, Messieurs Ludovic TABIS, Patrick NECTOUX.

**A DONNÉ POUVOIR : (1 pouvoir)**

Monsieur Ludovic TABIS à Monsieur Jean-Marc JAVAUX.

**VOTE :**

Votants : 14 ; pour : 14 ; contre : 0 ; abstention ou nul : 0.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur Daniel NOURRY.

## DELIBERATION N°9

Monsieur le Président informe le Bureau syndical que le FACé a lancé un appel à projets pour des opérations en lien avec la transition énergétique et des solutions innovantes, et notamment le déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques. Le SIED 70 prévoit ainsi l'installation dans le département de la Haute-Saône, de bornes de recharge supplémentaires et a déposé sa candidature dans les conditions ci-dessous exposées.

Ce troisième déploiement fait suite à la mise en place en 2018 de 45 bornes de recharge de type « accélérées » de 22 kVA de puissance, dans le cadre du schéma régional électromobilité de l'ancienne Région Franche-Comté, avec le concours de l'ADEME et du Conseil Régional, et de 10 bornes de recharge de type « rapides » de 150 kVA de puissance, qui a fait l'objet de financement en 2021 dans le cadre de plan de relance de l'Etat mis en œuvre par le Facé.

Le choix des emplacements de ces nouveaux équipements, concerne uniquement des communes rurales, au sens de l'électrification, situées à proximité des axes routiers majeurs ainsi que des sites touristiques les plus fréquentés du territoire. Les lieux d'installation seront également fonctions de centre d'intérêt commerciaux (restaurant, bar, producteur local, ...), afin d'offrir des services supplémentaires à l'utilisateur durant la recharge de son véhicule, et majoritairement proches de postes de transformation existant, afin de limiter les éventuels travaux de renforcement du réseau publique d'électricité.

REÇU EN PREFECTURE

le 25/09/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-070-257004366-20230920-DEL18985200

Les implantations envisagées sont également d'une part, conformes au schéma régional Bourgogne-Franche-Comté de cohérence dans le déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques qui prévoit l'installation de 34 nouveaux points de charge supplémentaires rapides et 92 accélérés à l'horizon 2025 et d'autre part, tiennent compte des implantations privées récemment réalisées ou en projet.

Compte tenu de l'évolution croissante des capacités de batteries et de l'élargissement du marché des véhicules électriques, le mode de chargement « rapide » est à privilégier le long des axes routiers importants. En complément, le mode de recharge « accéléré » reste pertinent à proximité des sites touristiques où les usagers sont potentiellement amenés à stationner plus longtemps.

Enfin, les implantations envisagées par le SIED 70 prennent en compte l'usage du parc existant et les besoins des utilisateurs, après 6 ans de retour d'expérience depuis la mise en place de la première borne de recharge publique dans le département.

En fonction des besoins recensés, le syndicat envisage donc l'installation de :

□ **8 nouvelles bornes de recharge rapide (150 kW DC).** Ces bornes, complémentaires aux bornes rapides déjà installées, pourraient être installées le long des axes majeurs du département dans les communes de :

- PESMES, à proximité de la RD 475 (axe Vesoul-Dole),
- GY, à proximité de la RD 474 (axe Vesoul-Gray-Dijon),
- DAMPIERRE-SUR-SALON, à proximité de la RD 70 (axe Gray-Combeaufontaine),
- ANCIER, à proximité de la RD 474 (axe Vesoul-Gray-Dijon). Cette borne, prévue au programme 2021, serait décalée sur le nouvel appel à projets 2023, compte tenu d'un retard d'aménagement envisagé par la municipalité,
- VELLEMINFROY à proximité de la RN 19 (axe Vesoul-Belfort),
- MALVILLERS, à proximité de la RN 19 (axe Vesoul-Langres),
- MELISEY, dans le secteur touristique des Milles Etangs,
- VILLERSEXEL, à proximité de la RD 9 (axe Vesoul-Aire urbaine Montbéliard).

Pour limiter les appels de puissance, les charges simultanées sur une même borne seraient plafonnées. Les bornes de recharge rapide seraient équipées de terminaux de paiement par carte bancaire pour élargir la possibilité d'utilisation par les usagers. Le coût unitaire moyen d'installation d'une borne est estimé à environ 101 380€ HT, hors imprévus et raccordement.

□ **6 nouvelles bornes de recharge accélérée (22 kW AC et 25 kW DC).** Ces bornes, complémentaires aux bornes accélérées déjà installées, pourraient être placées à proximité des sites touristiques les plus fréquentés du département dans les communes de :

- RAY-SUR-SAÔNE, à proximité du Château,
- PASSAVANT-LA-ROCHERE, à proximité de la Verrerie d'Art de la Rochère,
- HAUT-DU-THEM-CHATEAU-LAMBERT, à proximité de la Maison de la nature du Parc régional et du Musée de la Montagne à Château-Lambert,
- ORICOURT, à proximité du Château-Fort,
- PLANCHER-LES-MINES, à proximité de la station de ski de la Planche des Belles Filles fréquemment utilisée comme arrivée du Tour de France,
- SCEY SUR SAONE, centre bourg, cité comtoise de caractère.

Pour limiter les appels de puissance, les charges simultanées sur une même borne seraient plafonnées. Les bornes de recharge accélérées seraient équipées de terminaux de paiement par carte bancaire pour élargir la possibilité d'utilisation par les usagers. Le coût unitaire moyen d'installation d'une borne est estimé à environ 33 075€ HT, hors imprévus et raccordement.

De plus, 3 bornes de recharge accélérée (2x22 kW AC) existantes depuis 2017 seraient à redéployer (Combeaufontaine, Frotey-les-Vesoul et Rioz). En effet, ces bornes, déjà installées à proximité d'une borne rapide installée dans le cadre du plan de relance de l'Etat de 2021 sont désormais peu utilisées. Elles pourraient être réinstallées à proximité de lieux plus fréquentés. Pour limiter les appels de puissance, les charges simultanées sur une même borne seraient plafonnées à 36 kVA. Le coût unitaire moyen de réinstallation d'une borne est estimé à environ 13 390€ HT, hors imprévus et raccordement.

Enfin, à l'issue du déploiement des nouvelles bornes, 4 bornes de recharge accélérées (2x22 kW AC) existantes depuis 2017 seraient à nouveau à redéployer (Pesmes, Dampierre-sur-Salon, Villersexel et Melisey). En revanche, ces équipements seraient réinstallés dans des communes urbaines les plus denses en termes de population et d'habitat vertical et les coûts correspondants à leurs reposes et leurs raccordements ne sont pas intégrés dans la candidature du SIED 70 pour cet appel à projets.

Validés lors de la commission IRVE du syndicat du 28 juin 2023, les travaux pourraient débuter dès le 1er trimestre 2024, après les démarches administratives indispensables à l'installation de tels équipements, notamment en zone de protection de monuments historiques. Une concertation avec les communes concernées et les services de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine sera menée pour intégrer au mieux ces appareils, comme cela a été réalisé lors des déploiements précédents. En parallèle, un rapprochement avec ENEDIS et la SICAE-EST a été engagé, d'une part pour valider les implantations et les points de raccordements et d'autre part, pour nommer des interlocuteurs dédiés afin de permettre notamment de réduire les délais de réalisation.

Le SIED 70, avec 6 autres syndicats de la région Bourgogne-Franche-Comté, a conclu un marché global de performance, incluant travaux et maintenance, permettant ainsi un démarrage de l'opération début 2024, et assurant aussi l'exploitation et la maintenance des équipements ainsi que la supervision et la relation avec les usagers du service.

Ce programme de travaux, estimé à environ 1 242 300€ HT, d'après le bordereau de prix du marché contracté par le syndicat, intègre la fourniture et la pose des bornes avec les places de stationnement dédiées et la signalétique adaptée. Les coûts de branchement, à réaliser par les GRD, sont également comptabilisés. En revanche, les coûts de raccordement, extension voire renforcement du réseau public d'électricité, à réaliser sous maîtrise d'ouvrage de l'AODE en communes rurales, n'ont pas été intégrés au plan de financement, étant éligibles aux tranches ABe et ABr du Facé.

Le Bureau entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **VALIDE** ce 3<sup>ème</sup> déploiement de bornes de recharge à l'échelle du territoire de la Haute-Saône sous réserve de l'obtention des aides du Facé.
- 2) **APPROUVE** le dépôt de la candidature du SIED 70 à l'appel à projets 2023 du FACé.
- 3) **CHARGE** Monsieur le Président de solliciter les autres aides possibles, en particulier celles du dispositif Advenir et les aides de l'Etat au titre des CRTE.
- 4) **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à ces démarches.

*Pour extrait conforme,*

*Le Président,*

Jean-Marc JAVAUX

